

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

ARRETE N° 26-322

DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX FONCTIONNAIRES : Urbanisme
MADAME LAURA LANGLOIS

Le Maire de LA FERTÉ-BERNARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service public en matière d'urbanisme.

ARRÊTE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Laura LANGLOIS, afin de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie LEMARCHAND, les actes suivants relevant du service urbanisme :

- les récépissés de dépôt des demandes d'urbanisme ;
- le cadre réservé à l'administration sur les formulaires CERFA relatifs aux demandes d'urbanisme.

Article 2 :

La présente délégation est exercée sous l'autorité du Maire et dans la limite des attributions du service urbanisme.

Article 3 :

le présent arrêté prend effet à la date du 16 avril 2026.

Article 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire du Mans.

Article 5 :

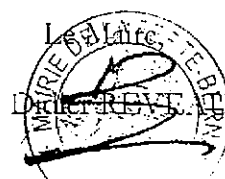
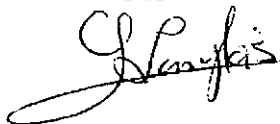
Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Ferté-Bernard, le 16 avril 2026

Notifié le 16 avril 2026
Laura LANGLOIS



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.